



Ville d'Esch-sur-Alzette
Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
06.06.2007

Date de la convocation des conseillers:
06.06.2007

point de l'ordre du jour :
10B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 15 juin 2007

Présents: Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfahrt, Weidig et Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Mutsch, bourgmestre, Maroldt, Hoffmann et Huss, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Jean Wagner, indemnité

Vu la lettre du 23 mars 2005 aux termes de laquelle Monsieur le Ministre des Sports informe la Fédération Nationale d'Athlétisme que le Gouvernement a autorisé une dérogation spéciale de la durée annuelle du congé sportif dans l'intérêt de Monsieur Romain Fiegen, entraîneur de l'athlète David Fiegen,

Considérant que pendant les années 2005, 2006, 2007 et 2008 la durée du congé sportif peut être portée jusqu'à 125 jours par an,

Considérant que la mesure afférente permet un encadrement journalier de l'athlète jusqu'aux Jeux Olympiques de Pekin 2008,

Considérant que pendant les périodes d'absence afférentes le sieur Fiegen, préposé du service écologique de la Ville, est remplacé par Monsieur Jean Wagner, né le 3 décembre 1969, commis principal au même service,

Considérant que pendant l'exercice 2006 la période de remplacement s'étendait sur 125 jours,

Vu l'article 25 de la loi du 24 décembre 1987 fixant le statut général des fonctionnaires communaux aux termes duquel une indemnité spéciale peut être allouée à un fonctionnaire, appelé à remplir temporairement des fonctions supérieures en traitement ou à cumuler tout ou partie d'un emploi vacant,

Considérant qu'il y a lieu d'indemniser Monsieur Jean Wagner, préqualifié, conformément aux dispositions légales,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Considérant qu'il y a lieu de fixer l'indemnité de remplacement à 8.158,60 € bruts pour l'exercice 2006,

Vu l'avis de la commission du personnel du 8 juin 2007,

Sur la proposition du collège échevinal,

décide
à l'unanimité

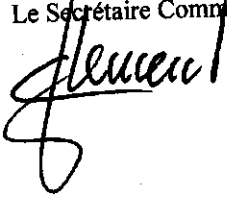
d'allouer à Monsieur Jean Wagner, remplaçant du préposé du service écologique de la Ville, une indemnité s'élevant à 8.158,60 € bruts pour l'exercice 2006.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 25/6/07
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,



Le Bourgmestre,

